

Commune de FROTEY-lès-VESOUL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Département de Haute-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 9

Séance du : 25 mars 2025

Objet : SIED 70 – Extension du réseau d'électricité concédé (garage Renault)

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 20 mars 2025

Date d'affichage : 28 mars 2025

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

PRÉSENTS : M. Christophe TARY – Mme Josiane PRUNIAUX – M. Jean-Marc JAVAUX – Mme Nora ATAMNA – M. Maxime VAUTHIER – Mme Claudine DELAITRE – M. Benoît SAUVAGE – Mme Alison CALPENA JUAREZ – Mme Christelle ROY – M. Jean-Gabriel DELOUF – M. Serge SCHMIT.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme Anny GRANDGERARD (pouvoir à M. Christophe TARY) – Mme Cécile DRUAUX (pouvoir à Mme Nora ATAMNA) – M. Laurent CARDOT (pouvoir à M. Benoît SAUVAGE) – M. Robin LHENRY (pouvoir à M. Serge SCHMIT).

Mme ATAMNA Nora a été nommée secrétaire de séance.

»»»

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir une extension du réseau concédé d'électricité pour le garage Renault avenue Kennedy qui relève du régime des équipements exceptionnels au sens de l'article L 332-8 du Code de l'urbanisme.

Ces travaux sont de la compétence du syndicat intercommunal d'électricité du département de la Haute-Saône (SIED 70) auquel la commune adhère.

L'avant-projet définitif de ces travaux établi par les services du SIED 70 prévoit :

- une extension souterraine du réseau concédé d'électricité longue d'environ 120 mètres ;
- la reprise de l'armoire Tarif jaune existante sur un départ spécifique.

Monsieur le maire précise que cette opération pourrait bénéficier d'une aide financière du SIED 70 égale à 40% du montant total de ces travaux.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- 1) DEMANDE au SIED 70 de procéder d'une part à l'étude détaillée de cette opération selon l'avant-projet définitif présenté.
- 2) DEMANDE que la participation financière demandée par le SIED 70 soit prise en charge par Auto Bernard en application des dispositions de l'article L 332-8 du Code de l'urbanisme.

Nombre de votants : 15

Vote : 15 Pour.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,

Christophe TARY



La secrétaire de séance,

Nora ATAMNA

Accusé de réception en préfecture
070-217002617-20250325-DE2025-09-DE
Date de télétransmission : 31/03/2025
Date de réception en préfecture : 31/03/2025